

Carte de localisation des futures zones Aeol et Nenr du PLUi :

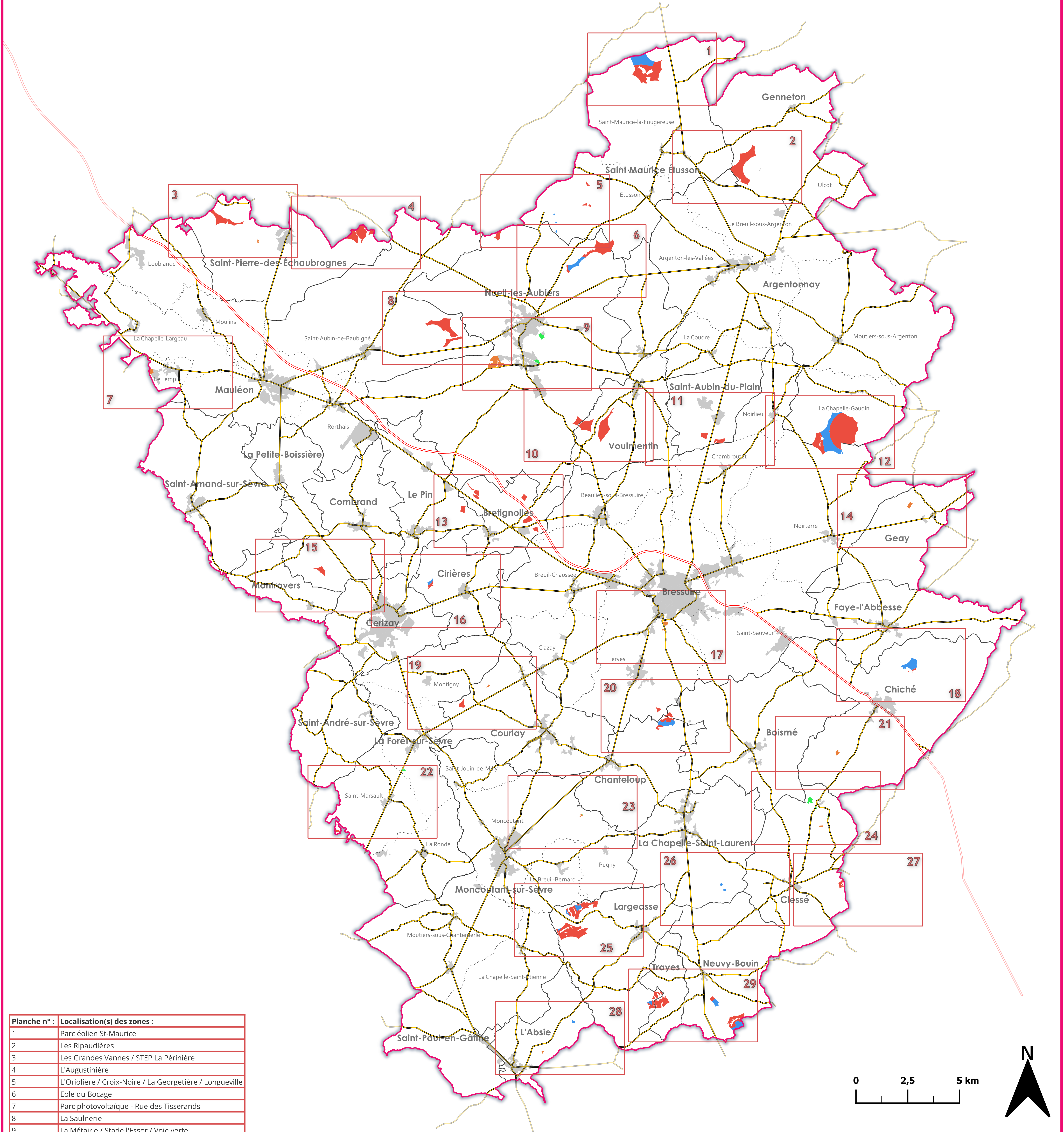
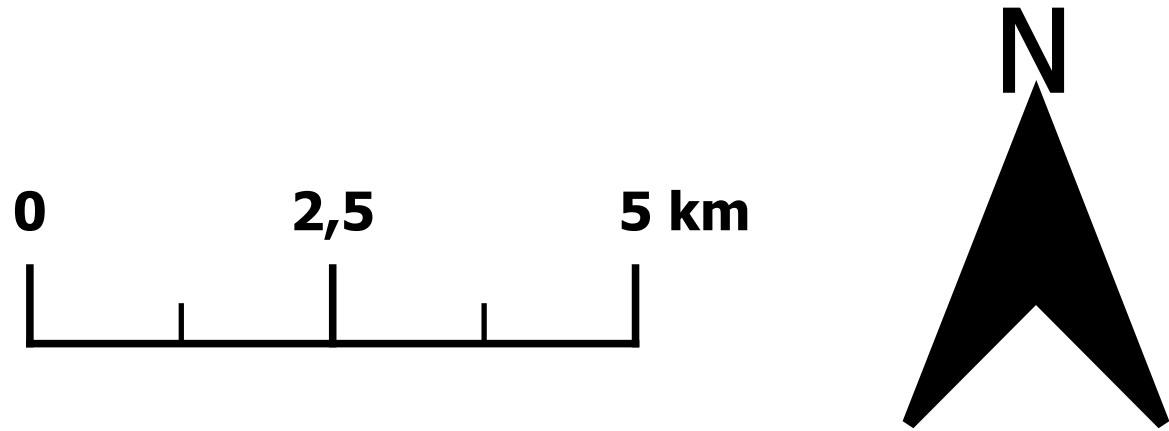


Planche n° :	Localisation(s) des zones :
1	Parc éolien St-Maurice
2	Les Ripaudières
3	Les Grandes Vannes / STEP La Périnière
4	L'Augustinière
5	L'Oriolière / Croix-Noire / La Georgetière / Longueville
6	Eole du Bocage
7	Parc photovoltaïque - Rue des Tisserands
8	La Saulnerie
9	La Métairie / Stade l'Essor / Voie verte
10	Le Chiron d'Hétivaut / La Scie
11	Le Bois Roux / Champagne
12	Parc éolien Noirterre - La Chapelle Gaudin
13	Brétignolles / Le Pin Est
14	Le Magny
15	La Coussaie
16	Le Coudray
17	Rue de Niort
18	La Jaunière
19	Beauvais / Le Coudray
20	Parc éolien des Galvestes
21	La Belle Etoile
22	Stade municipal André Drochon / Le Rochais
23	La Barillonière
24	Carrière Laubreçais / Chemin du Prizard
25	Parc éolien de Largeasse
26	Les 3 Sentiers
27	Les Freaux
28	Chemin de la Baraudière / Chemin du Grand Freigner
29	Parcs éoliens de Neuvy-Bouin et du Grand Linault



- Route départementale
- Route nationale
- Emprise des planches cartographiques de la notice

Zonage PLUi :

- Aeol1
- Aeol2
- Nenr1
- Nenr2
- Zone urbanisée